

# SÛRETÉ FERROVIAIRE LYON PART-DIEU



Accompagnée par les organisations syndicales CGT, CFDT, FO & CFE-CGC, l'UNSA impose à la Direction de la sûreté de consulter les élus sur les modifications de service au travers de l'instance unique du CSE.

## CONSULTATION DU CSE

# L'UNSA FAIT RESPECTER LE DROIT !

En effet, les élus UNSA-Ferroviaire sont sensibles à l'équilibre vie professionnelle & vie personnelle, mais sont attentifs également à ne pas avoir des positions à géométrie variable en droit.

### LE DROIT NE S'APPRÉCIE PAS. IL S'APPLIQUE !

Il reste toutefois important de féliciter les volontés locales de travailler en commun entre agents et encadrement dans la coconstruction de plannings optimaux tant pour la production que pour la qualité de vie au travail des agents. Les représentants UNSA-Ferroviaire, soucieux de la préoccupation actuelle des collègues de Lyon Part-Dieu, ont demandé un CSE extra afin que les élus soient consultés le plus rapidement possible sur le dossier des roulements temporaires. ...



SNCF

## ÉLECTIONS CSE

17 > 24 NOVEMBRE 2022

“ Pour moi,  
c'est l'UNSA ! ”

## LA CONSULTATION DU CSE

# QUÉSACO ?

**Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, l'employeur a l'obligation de consulter le CSE avant de prendre toute décision relative à l'orientation stratégique de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, les conditions de travail et l'emploi, etc.**

La procédure de consultation du CSE doit permettre l'instauration d'un véritable dialogue et d'un échange constructif entre l'entreprise et la délégation du personnel sur le projet qui lui est soumis.

### LORS D'UNE CONSULTATION

Le CSE formule un avis motivé sur telle ou telle décision. L'avis argumenté contient des propositions qui visent à améliorer le projet. Après avoir donné un avis motivé, les membres du CSE doivent veiller à être informés de la suite donnée à la consultation par la direction.

Dans la majorité des cas de consultation du comité, l'avis donné n'est qu'indicatif, l'employeur n'étant pas tenu de le suivre. Si le comité considère que les renseignements fournis par l'employeur sur son projet sont insuffisants ou trop imprécis pour lui permettre de se prononcer, il peut se déclarer dans l'impossibilité de donner un avis immédiat. L'employeur doit alors fournir les documents complémentaires demandés et convoquer une nouvelle réunion.

Par exemple, un avis négatif en consultation dans le cas de la mise en place d'une réorganisation qui, par ses mesures et son application, engendre des dommages (stress, agressions, blessures aux salariés impactés) peut entraîner « *la faute inexcusable de l'employeur* » (article L. 4121-1 du Code du travail).

**LE CSE EST AUSSI PONCTUELLEMENT CONSULTÉ À L'OCCASION D'ÉVÉNEMENTS QUI IMPACTENT LES EFFECTIFS OU L'ORGANISATION : RESTRUCTURATION, COMPRESSION D'EFFECTIFS, ETC.**



UNSA-FERROVIAIRE